

# Activités sportives de Pleine Nature

La localisation spécifique du collège de St Martin du var, situé à l'embouchure de 3 vallées de notre département (Var, Estéron, Vésubie) et à quelques minutes de la mer, reflète la particularité et la richesse de notre département. Ainsi la plupart de nos élèves sont issus de l'arrière pays et reste en contact direct avec la nature.

## 1. L'association Sportive du collège

L'AS propose aux élèves adhérents le mercredi des activités Escalade, Ski alpin et/ou VTT.

Bénéficiant d'un gymnase particulièrement bien équipé et étant à proximité de nombreux sites naturels, le projet de l'association sportive s'appuie en partie sur l'activité *escalade*, discipline pour laquelle les élèves du collège ont été plusieurs fois qualifiés au championnat de France.



## 2. Section sportive APPN



Le collège L. Bréa a mis l'accent sur la singularité de son environnement proche en proposant une section sportive dans laquelle l'élève au travers d'activités sportives de pleine nature (APPN) va apprendre à mieux connaître et à mieux respecter son environnement.

Ainsi une *section sportive escalade*, accueillant un nombre limité d'élèves, est développée sur tous les niveaux d'enseignement.

Les élèves de cette section vont bénéficier :

- d'entraînements en gymnase
- de sorties sur site naturel sur une demi-journée incluse dans l'emploi du temps.
- une sortie journée à thème par trimestre leurs seront proposées ainsi qu'un mini camp en fin de 5<sup>ème</sup> et de 3<sup>ème</sup>.

Les enfants de la section pourront donc s'initier tout au long de leur cursus à la randonnée pédestre, à la spéléologie, à la via ferrata, au vtt, au ski, à la randonnée raquette, etc.



### Conditions d'inscription à la section sportive escalade :

Pour des raisons de sécurité et d'organisation le nombre de places est limité. Cette année la sélection se fera uniquement sur dossier (avis de l'enseignant de CM2 et lettre de motivation de l'élève).

Si votre enfant est retenu un examen médical obligatoire sera demandé, ainsi qu'une participation financière de 90 euros (entretien des mini bus, achat et renouvellement de matériel, emploi ponctuel de professionnel, etc.).

## Comment candidater ?

Pour les sections 5 <sup>ème</sup> , 4 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup>	Pour la section 6ème
<p>Cas 1 : l'enfant été déjà en section sportive Envoyer un mail de candidature en précisant le nom et la classe actuelle de votre enfant à <a href="mailto:Thierry.RONGERE@agora06.fr">Thierry.RONGERE@agora06.fr</a></p>	<p>Envoyer un mail de candidature avec une lettre de motivation (club, expérience, sport pratiqué) en précisant le nom et la classe actuelle de votre enfant. à <a href="mailto:ce.0061400p@ac-nice.fr">ce.0061400p@ac-nice.fr</a></p>
<p>Cas 2 : l'enfant n'était pas en section sportive cette année  Envoyer un mail de candidature et une lettre de motivation en précisant le nom et la classe actuelle de votre enfant à <a href="mailto:Thierry.RONGERE@agora06.fr">Thierry.RONGERE@agora06.fr</a></p>	

A la fin du mois de juin 2020, la liste des élèves retenus pour l'année scolaire 2020-2021 sera accessible sur le site du collège, onglet section sportive. Le dossier d'inscription sera téléchargeable et devra être rendu au collège avant le 4 juillet 2020

Remarque : Au vu de la situation exceptionnelle de cette année, il a été décidé de procéder à un remboursement partiel.

- Pour les 4eme5 : -45 euros
- Pour les 5eme5 : -30 euros
- Pour les 6eme5 : -20 euros
- Pour les 6eme4 : -30 euros

Dans l'hypothèse où votre enfant ne retourne pas en classe sportive, nous procéderons à la rentrée au remboursement de cet avoir.